

ASM Section Yoga Martignas sur Jalle
INSCRIPTION SAISON 2023-2024

Adhérent :

Nom _____ Prénom _____

Date de naissance _____

Adresse / N° / rue _____

Code Postal _____ Ville _____

Téléphone + portable (1) _____

Adresse e-mail (1) _____

Vos données personnelles sont confidentielles et ne sont pas transmises à un tiers.

Modalités d'inscription :

- 1 adresse mail **OU** une enveloppe timbrée à votre adresse (envoi obligatoire pour toute association de la convocation pour l'AG)

- Acquitter la cotisation : voir modalités ci-dessous

Cotisation : (tarif incluant 5,50 € de cotisation A.S.M) 165 € pour l'année scolaire (tarif unique).

Le règlement de la cotisation se fait en intégralité avant le 1er octobre. Vous avez la possibilité de régler :

- Soit en totalité à l'inscription en chèque (à l'ordre de ASM Yoga, chèque encaissé en octobre) ou en espèces.

- Soit en totalité par virement: FR76 3000 3003 8800 0372 6061 531 (indiquer prénom + nom dans le libellé)

- Soit avec trois chèques, deux de 50 € et un de 65€ à remettre lors de l'inscription, datés du jour de la signature.

Ces chèques seront encaissés au début de chaque trimestre selon l'échéancier suivant :

- 1er Trimestre : Octobre - 2ème Trimestre : Janvier - 3ème Trimestre : Avril

Cours : Créneaux horaires, hors vacances scolaires.

Choix	YIN Lundi 20h/21h Virginie (Ceret)	Eva Ruchpaul Mardi 14h30/15h45 Christiane (Ceret) Uniquement choix 1*	Hatha Yoga Mardi 18h30/19h45 Aurélie (Dassault)	HathaYoga Mardi 20h/21h15 Aurélie (Dassault)	HathaYoga Jeudi 11h/12h15 Aurélie (Ceret)	Hatha Yoga Jeudi 14h30/15h45 Virginie (Ceret)	HathaYoga Jeudi 19h/20h15 Aurélie (Dassault)	Eva Ruchpaul Vendredi 18h19h15 Isabelle (Dassault) Uniquement choix1*
1*								
2**								

Choix1* : veuillez cocher **1 seule case** pour l'horaire et le jour choisis.

Le cours Eva Ruchpaul ne peut être suivi qu'à raison d'une seule séance par semaine.

Choix2** : pour votre deuxième séance hebdomadaire, **sous réserve de la capacité de la salle**, veuillez cocher **1 seule case** pour l'horaire et le jour choisis.

Reprise des cours à partir du 4 septembre 2023 (cours d'essai possible jusqu'au 15 septembre 2023). Les inscriptions seront acceptées jusqu'au vacances de la Toussaint.

Ancien adhérent

Nouveau adhérent Comment avez-vous connu la section Yoga ? _____

Avez-vous déjà pratiqué le YOGA ? ____ Si oui, préciser la méthode et la période _____

Êtes-vous inscrit à une autre section de l'ASM ? _____ Si oui, laquelle ? _____

En signant cette inscription, je reconnais avoir pris connaissance du « Règlement Intérieur » figurant au verso de cette page et l'accepter.

SIGNATURE :

ASM Section Yoga Martignas sur Jalle

Règlement Intérieur

Lors de l'inscription, tout adhérent est informé du présent « Règlement Intérieur » et s'engage à le respecter pour la bonne marche de la section ASM Yoga.

Inscription

Les inscriptions sont prises chaque année jusqu'à mi-octobre. Lors de l'inscription, un cours d'essai est proposé.

Cotisations

Afin de faciliter la tâche des bénévoles nous vous demandons de régler la cotisation dès l'inscription, quel que soit le mode de règlement (comptant ou échelonné).

Les chèques doivent être libellés au nom de «ASM YOGA ».

Le non-paiement de la cotisation entraîne 1 rappel, suivi d'une décision du bureau.

En cas de départ aucun remboursement ne sera effectué, sauf cas de force majeure justifié auprès du bureau.

Déroulement des cours

Une présence régulière est indispensable pour la bonne évolution des cours.

Les cours ne sont pas maintenus pendant les vacances scolaires, sauf cours exceptionnel : un calendrier est remis à chacun en début de saison.

En l'absence d'un professeur, le cours est assuré par un autre professeur.

L'ASM YOGA ne peut être tenue pour responsable des éventuelles suppressions de séances liées à des raisons indépendantes de sa volonté, la section YOGA ne sera pas redevable des séances annulées. .

La section n'est pas responsable des vêtements et objets personnels oubliés lors des cours.

Droit à l'image

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'accepte que des photos soient utilisées et diffusées par la section dans le cadre de ses activités et autres communications.

Assurance

La section Yoga souscrit annuellement une assurance auprès de la GMF n° Z038018.004T.

Acceptation

Chaque adhérent reçoit un exemplaire du règlement intérieur au moment de l'inscription. Cette dernière entraîne l'acceptation du présent règlement.